

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 13 octobre 2021 à la salle de fêtes à 20 heures 00 sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

Etaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Pascal FILLON, Sophie COGNACQ, Madeleine MAREUIL

Secrétaire de séance : Catherine GUILLAUMIN

Absents excusés : Jean-Yves GAPIN (procuration : Sophie COGNACQ) ; Isabelle DEBEURE (procuration : Maryvonne BOUQUIN)

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 août 2021

Un membre du conseil demande un éclaircissement concernant la formulation figurant sur le CR du 25/08/2021 « l'adressage est terminé ». La précision suivante est apportée : il s'agit de la finalisation de la numérotation et non de l'adressage. La modification a été apportée sur le CR et les signatures apposées. Un devis a été demandé après la réunion de la commission *voirie*. Des commissions se sont réunies et d'autres sont à venir. La commande reste à faire.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

2 – Modifications de l'ordre du jour

Proposition d'ajout d'une délibération concernant la nomination de l'agent coordonnateur pour le recensement et la suppression de la délibération concernant les décisions des lignes modificatives qui a déjà été prise. L'arrêté a été pris au mois d'août. Ce dossier est à jour.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

3 – Délibération concernant la fonction de coordonnateur du recensement

Information du conseil concernant le choix de Caroline OVIDE, secrétaire de Mairie, de prendre un temps partiel à 80 %. Il s'agit d'un temps partiel de droit qui a été traduit dans un arrêté signé par le Maire, à compter du 4 octobre 2021 pour une durée de 1 an. Pour un fonctionnement optimal du secrétariat entre les deux secrétaires, il est proposé de nommer Sonia MENARD, coordonnateur. Madame Françoise LIMOGES, 1^{ère} adjointe est proposée comme collaboratrice. Un arrêté va être pris.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

4 - Délibération pour renouvellement du contrat du photocopieur,

Proposition d'un changement du photocopieur en location à la Mairie. Le loyer de 108, 80 € passera à 145 €. Le prix de la copie noir et blanc passe de 0,0059 € à 0,0033 € ; la couleur passe de 0,059 € à 0, 033 €. La base de calcul est de 1000 photocopies en noir et blanc par mois et de 2000 copies couleur par mois. On passe d'un Kyocera 2552 Ci à un Canon C3 725 i. La maintenance est pour le Kyocera 2552 Ci de 123,90 € et pour le Canon 69, 30 €. Le gain est d'environ 265 € TTC pour la commune.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

5 - Délibération concernant le devis relatif à l'obligation de Déclaration Sociale Nominative

Les municipalités sont tenues de passer à la Déclaration Sociale Nominative au 1^{er} janvier 2022. Il est nécessaire qu'un audit des fichiers permettant un paramétrage correct soit fait ainsi qu'une aide à la mise en œuvre. Le devis est de 516 € TTC.

Un abonnement DSN sera nécessaire et sera acté lors d'un prochain conseil municipal.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

6 - Délibération concernant la signature d'un avenant sur la dématérialisation du droit des sols

Dans le cadre de la convention qui nous lie avec le contrat de pays de Valençay concernant le droit des sols, il est nécessaire de procéder à une délibération concernant l'avenant n° 1 relatif à l'augmentation de la cotisation au service instructeur. La cotisation passe de 1,43 € à 1,57 € par habitant à compter du 1/1/2022.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

7 - Délibération pour la révision des tarifs de location des ramées

La tarification concernant la location des ramées doit être révisée. Il est proposé d'ajouter un tarif pour les particuliers de la commune soit 10 € pour 1 ramée et 20 € pour les 3. C'est un geste qui engage le loueur. Une caution est également demandée au tarif de 200 €. Il s'agit de responsabiliser les gens et d'assurer la maintenance.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

8 - Délibération concernant l'annualisation du temps de travail des agents des collectivités territoriales, mise en conformité sur la base de 1607 heures et des lignes directrices de gestion

Le gouvernement a décidé l'obligation de mise en conformité des horaires des agents territoriaux pour la journée de solidarité. Le temps de travail passe donc de 1600 à 1607 heures pour un temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022. Un tableau pour chaque personnel de la commune a été élaboré et adressé au CDG pour vérification. Une délibération obligatoire est prise pour passer aux 1607 heures.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

9 - Délibération des indemnités des ou du gardes-pêche

Deux gardes-pêche, Monsieur Ludovic Perrochon (titulaire) et Monsieur Blut (suppléant), assurent la vente des cartes à l'étang communal. Monsieur Blut a déménagé. Il doit rapporter les cartes de pêches et ses 35 € de fond de caisse. Compte tenu de cela, il ne sera pas versé d'indemnité pour Monsieur Blut qui n'a pas vendu de cartes cette année. L'indemnité, pour 2021, proposée pour Monsieur Ludovic Perrochon est de 450€.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

L'étang sera vidé le 10 novembre 2021 pour faire un diagnostic concernant la fuite. Il est fort probable qu'il n'y aura pas de pêche en 2022.

10- Avenant au contrat de Mélanie CHOUAN : augmentation des heures de cantine

La présence de deux personnels pour encadrer les enfants durant la pause méridienne (cantine et pause) est obligatoire. De plus, cette année, deux enfants présentent une pathologie avec Projet d'Accueil Individualisé (PAI) nécessitant une attention particulière. Il est proposé une augmentation des heures de Mélanie Chouan de l'ordre d'une demi-heure entraînant un avenant à son contrat. Elle finira son service à 13 h 30.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

L'infirmière qui est venue a expliqué les modalités d'action. Une infirmière intervient chaque midi. La municipalité a acheté un micro-onde pour réchauffer le repas fourni par la famille.

Monsieur Guillemain président du RPI et les maires concernés ont décidé de payer une formation aux premiers secours à tous les personnels concernés.

11- Stagiaire MFR dans la commune : présentation

Un jeune de la commune a sollicité la mairie afin de faire un stage à la mairie et à la cantine. Nous sommes en train d'étudier le dossier.

12 - Repas des anciens + animation et/ou colis.

Madame Limoge présente le projet de repas pour les anciens avec animation et/ou colis. Ce repas est offert par la commune aux 70 ans et plus. Toute personne souhaitant participer est bienvenue. Elle acquittera le prix du repas. Un flyer va être distribué à l'ensemble des habitants. La date retenue est le dimanche 28 novembre 2021. La municipalité se base sur 40 personnes minimum. Il faut compter environ entre 300 et 500 € pour l'animation.

Plusieurs traiteurs sont actuellement contactés.

13 – le 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre est organisée comme d'habitude. Elle sera suivie par le pot de l'amitié.

14 – Le téléthon

Le collectif des associations et des bénévoles a informé la municipalité d'une première réunion le 15 octobre 2021 à 19 h la salle des fêtes.

15 – Les vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu en janvier 2022. La date reste à déterminer.

Questions diverses

Les gens du voyage ont donné 80 € pour leur consommation d'eau. Les chats errants restent un problème important sur le territoire communal. Il est demandé que les conducteurs respectent les zones de stationnement particulièrement au niveau des chicanes.

La séance est levée à 22 h 15